

Plan d'Occupation des Sols

2ème MODIFICATION
Approuvé le 21 Avril 2011

1- DOCUMENTS RELATIFS A LA PROCEDURE

le grand toulouse
6, rue René Leduc B.P. 35821
31505 Toulouse Cedex 5
www.grandtoulouse.fr

Le POS est élaboré avec l'assistance de l'Agence d'Urbanisme et d'Aménagement du Territoire Toulouse Aire Urbaine

Grand Toulouse COMMUNAUTE URBAINE

Conseil de Communauté du jeudi 21 avril 2011
Arche Marengo - Espaces Vanel - Toulouse
Extrait du registre des délibérations

le 28 AVR. 2011
et déposé à la Préfecture
le
REÇU
le - 2 MAI 2011
PREFECTURE de la Hte-GARONNE

Délibération n° 2011-084

Approbation de la 2ème modification du Plan d'Occupation des Sols (P.O.S) valant Plan Local d'Urbanisme (P.L.U) du Grand Toulouse, Commune de Saint-Alban, suite à enquête publique

L'an deux mille onze le jeudi vingt-et-un avril à neuf heures, sous la présidence de Monsieur Pierre COHEN, Président, le Conseil de Communauté s'est réuni à Arche Marengo - Espaces Vanel - Toulouse.

Participants

Afférents au Conseil :	123
Présents :	97
Procurations :	19
Date de convocation :	15 avril 2011

Présents

Aigrefeuille	Mme Brigitte CALVET
Aucamville	M. Gérard ANDRE
Aussonne	Mme Lysiane MAUREL
Balma	M. Alain FILLOLA M. Stéphane COPPEY Mme Thérèse PICHON
Beauzelle	M. Claude BENOIT
Blagnac	M. Bernard KELLER M. Christian BERGON M. Joseph CARLES Mme Monique COMBES
Brax	M. Jean-Pierre VERGE
Castelginest	Mme Béatrice URSULE
Colomiers	M. Bernard SICARD Mme Corine BARRERE M. Louis GERMAIN M. Ahmed Médhy IMELHAINE M. Guy LAURENT M. Henri MOLINA
Cugnaux	M. Guy THIBAUT
Drémil-Lafage	Mme Ida RUSSO
Fenouillet	Mme Claudie MARCOS
Flourens	M. Didier CORTES

Fonbeauzard	M. Robert GRIMAUD
Gratentour	M. Paul FRANCHINI
Launaguet	Mme Arlette SYLVESTRE M. Henri MILHEAU
Lespinasse	M. Bernard SANCE
L'Union	M. Henri LEVRAT
Mondonville	M. Edmond DESCLAUX
Mondouzil	M. Robert MEDINA
Mons	M. Jean-Louis MOYET
Montrabe	M. Jacques SEBI
Pibrac	M. Robert BON M. David SAINT-MELLION
Pin-Balma	M. Jacques DIFFIS
Quint-Fonsegrives	M. Bernard SOLERA
Saint-Alban	M. Raymond-Roger STRAMARE M. Alain SUSIGAN
Saint-Jean	Mme Dominique VEZIAN
Saint-Jory	M. Henri MIGUEL
Saint-Orens	M. Christian SEMPE
Seilh	M. Guy LOZANO
Toulouse	M. Pierre COHEN Mme Malika ARADJ M. Abdelkader ARIF M. Roger ATSARIAS M. Jean-Marc BARES Mme Elisabeth BELAUBRE M. Daniel BENYAHIA M. René BOUSCATEL M. François BRIANÇON M. Stéphane CARASSOU M. Joël CARREIRAS Mme Danielle CHARLES M. Thierry COTELLE Mme Martine CROQUETTE M. Romain CUJIVES Mme Danièle DAMIN Mme Vincentella DE COMARMOND Mme Marie DEQUE Mme Serge DIDIER Mme Chantal DOUNOT-SOBRAQUES M. Jean Luc FORGET M. Philippe GOIRAND Mme Olga GONZALEZ-TRICHEUX Mme Catherine GUIEN Mme Mama HAMMOU-MOHAMMED Mme Isabelle HARDY M. Pierre LACAZE M. Djillali LAHIANI Mme Régine LANGE M. Jean-Paul MAKENGO M. Alexandre MARCIEL M. Bernard MARQUIE M. Henri MATEOS M. Antoine MAURICE Mme Saliha MIMAR M. Etienne MORIN M. Jean-Luc MOUDENC M. Michel PECH

	M. Christian RAYNAL
	Mme Sonia RUIZ
	M. Jean-Christophe SELLIN
	M. Nicolas TISSOT
	Mme Claude TOUCHEFEU
	Mme Elisabeth TOUTUT
	M. Jean-Charles VALADIER
	Mme Gisèle VERNIOL
	Mme Zohra ZINA-RAGGOUA
Tournefeuille	
	M. Claude RAYNAL
	Mme Mireille ABBAL
	Mme Danielle BUYS
	M. Daniel FOURMY
	M. Jacques GUILBAULT
Villeneuve-Tolosane	
	M. Dominique COQUART
	M. Diego GIL

Délégués ayant donné pouvoir

		Pouvoir à
Beaupuy		
	M. Maurice GRENIER	M. Robert MEDINA
Castelginest		
	M. Grégoire CARNEIRO	Mme Béatrice URSULE
Cornebarrieu		
	M. Gilles DE FALETANS	M. Raymond-Roger STRAMARE
Gagnac		
	M. Michel SIMON	Mme Claudie MARCOS
L'Union		
	M. Georges BEYNEY	M. Henri LEVRAT
Saint-Jean		
	M. Gérard BAPT	Mme Dominique VEZIAN
Saint-Orens		
	M. Claude MERONO	Mme Brigitte CALVET
Toulouse		
	M. Régis GODEC	M. Stéphane COPPEY
	Mme Dominique PY	M. Henri MATEOS
	Mme Yvette BENAYOUN-NAKACHE	Mme Malika ARADJ
	Mme Monique DURRIEU	M. Bernard MARQUIE
	M. Jean-Michel FABRE	M. François BRIANÇON
	Mme Anne CRAYSSAC	Mme Gisèle VERNIOL
	Mme Maryse JARDIN-LADAM	Mme Sonia RUIZ
	Mme Christine COURADE	M. Joël CARREIRAS
	Mme Michèle BLEUSE	M. Antoine MAURICE
	Mme Erwane MONTHUBERT	Mme Catherine GUIEN
	M. Jean-Luc LAGLEIZE	M. Jean Luc FORGET
	M. François CHOLLET	Mme Marie DEQUE

Délégués excusés

Aucamville	
	M. Guy MONTAGNER
Bruguières	
	M. Philippe PLANTADE
Cugnaux	
	M. Philippe GUERIN
	M. Pierre GUERIN
L'Union	
	M. Marc PERE
Toulouse	
	M. Jean-Pierre HAVRIN
	Mme Cécile RAMOS

Délibération n° 2011-084

Approbation de la 2ème modification du Plan d'Occupation des Sols (P.O.S) valant Plan Local d'Urbanisme (P.L.U) du Grand Toulouse, Commune de Saint-Alban, suite à enquête publique

Exposé

La procédure de 2e modification du Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.) valant Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) du Grand Toulouse, commune de St Alban, a été lancée par arrêté du Président du Grand Toulouse en date du 8 décembre 2010.

Le dossier présenté à l'enquête publique avait pour objectif de :

- Conforter et faciliter l'implantation de commerces, bureaux et services en modifiant l'article 12 (stationnement) dans les zones UA, UB, UC et l'article 6 (implantation des constructions) dans la zone UA.
- Actualiser les dispositions générales du règlement écrit.

Le projet de modification du POS valant PLU a d'abord fait l'objet d'une concertation préalable avec les services et les personnes publiques associées prévus par la procédure de modification. Dans ce cadre six réponses ont été reçues, émanant :

- De la Chambre d'Agriculture en date du 8 décembre 2010 qui émet un avis favorable ;
- De Tisseo en date du 15 décembre 2010 qui n'a pas d'observation particulière à émettre ;
- Du Conseil Général de la Haute-Garonne en date du 20 décembre 2010 qui n'a pas d'observation particulière à émettre ;
- Du Conseil Régional Midi-Pyrénées en date du 27 décembre 2010 qui n'a pas d'observation particulière à émettre ;
- De la Direction Départementale des Territoires (DDT) en date du 28 décembre 2010 qui émet deux observations : la notions de « parcs de stationnements limitrophes » implique la présence d'au moins deux parcs de stationnement en limite du projet et la modification apportée à l'article UA 6 ne reprend pas l'indication « hors voirie » mentionnée dans la notice explicative.
- Du SMEAT en date du 18 janvier 2011 qui émet un avis favorable.

Le Grand Toulouse entend prendre en compte la remarque de la DDT en rajoutant à l'article 6 de la zone UA la précision « hors voirie ». Ces éléments sont détaillés en annexe de la présente délibération.

Le projet de modification du POS valant PLU a ensuite fait l'objet d'une enquête publique dirigée par Isabelle Roustit, commissaire enquêteur, du 3 janvier au 3 février 2011 inclus. Deux administrés se sont déplacés pour consulter le dossier d'enquête en Mairie. Aucune observation n'a été inscrite ou déposée dans le registre d'enquête déposé en Mairie, ni dans celui déposé au Grand Toulouse.

A l'issue de l'enquête publique, le Commissaire Enquêteur, a émis un avis favorable à la 2e modification du POS valant PLU du Grand Toulouse, Commune de St Alban, soumise à enquête publique.

Il est donc proposé d'approuver la modification du Plan d'Occupation des Sols (POS) valant Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Grand Toulouse, commune de St Alban, tel que joint à la présente délibération et modifié pour rectifier une erreur matérielle dans l'article UA 6 alinéa 3 dont la rédaction figure en annexe.

Décision

Le Conseil de Communauté,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.123-1 et suivants et R.123-1 et suivants,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Schéma Directeur de l'Agglomération Toulousaine (SDAT), approuvé le 11 décembre 1998 et révisé partiellement le 18 décembre 2000,
Vu le Plan de Déplacements Urbains (PDU) approuvé le 12 juin 2001,
Vu le Plan D'occupation des Sols (POS) valant Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) du Grand Toulouse - Commune de St Alban approuvé par Délibération du Conseil Municipal en date du 2 mai 2002, modifié par délibération du Conseil Municipal du 15 octobre 2007, mis à jour par arrêté du Président du Grand Toulouse le 25 mai 2009 et modifié de manière simplifiée par délibération du Conseil Communautaire du 19 novembre 2010.
Vu l'arrêté du Président du Grand Toulouse en date du 8 décembre 2010 prescrivant l'ouverture de l'enquête publique du POS valant PLU du Grand Toulouse, commune de St Alban,

Vu le rapport du commissaire enquêteur qui a émis un avis favorable,

Vu l'avis du Conseil Municipal de la commune de St Alban en date du 12 avril 2011,

Vu l'avis favorable de la Commission Urbanisme et Projets Urbains du 30 mars 2011,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1
D'approuver le Plan d'Occupation des Sols (POS) valant Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Grand Toulouse, commune de St Alban comprenant les modifications initiales soumises à enquête publique ouverte du 3 janvier 2011 au 3 février 2011 et celles rectifiées suite à cette enquête, conformément au dossier joint à la présente délibération.

Article 2
De procéder, en application des dispositions des articles R.123-24 et R.123-25 du Code de l'Urbanisme, à l'affichage de la présente délibération au siège du Grand Toulouse ainsi qu'à la Mairie de St Alban durant un mois et à une insertion dans un journal diffusé dans le département.

Article 3
De préciser que la présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté Urbaine du Grand Toulouse.

Article 4
De tenir à la disposition du public la présente délibération, le dossier de POS valant PLU modifié ainsi que le rapport du commissaire enquêteur au siège du Grand Toulouse situé 6, Place René Leduc – BP 35821 – 31505 Toulouse Cedex 5, Direction de l'Urbanisme Règlementaire, 2ème étage, ces documents étant également consultables à la Mairie de St Alban et à la Préfecture de la Haute-Garonne, en application des dispositions de l'article L.123-10 du Code de l'Urbanisme,

Article 5

De préciser que la présente délibération sera exécutoire après la transmission du dossier au représentant de l'Etat et l'accomplissement des mesures de publicité et d'affichage édictées à l'article 2 ci-dessus.

Article 6

D'autoriser Monsieur le Président du Grand Toulouse à signer tous les actes afférents.

Résultat du vote :

- Pour : 116
- Contre :
- Abstentions :
- Non participations au vote :

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme,
Le Président,

Pierre COHEN

COMMUNAUTÉ URBAINE DU GRAND TOULOUSE
1 Place de la Légion d'honneur
BP 35621
31505 TOULOUSE CEDEX 5
Tél.: 05 61 93 72 00
Fax 05 61 93 72 01

ANNEXE (2011-084)

Nouvelle rédaction de l'article UA 6 alinéa 3 avec ajout de « hors voirie » afin de corriger une erreur matérielle.

ARTICLE UA 6 : IMPLANTATION DES CONSTRUCTIONS PAR RAPPORT AUX EMPRISES PUBLIQUES ET AUX VOIES PRIVEES

(…)

3 - Toute construction devra être implantée :

- avec un recul de 4 mètres de l'emprise de toute autre voie publique ou privée existante ou à créer.
- Avec un recul compris entre 0 à 4 mètres par rapport à l'emprise publique, *hors voirie.*

Envoyé en préfecture le 14/04/2011
Reçu en préfecture le 14/04/2011
Affiché le

St ALBAN

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT DE HAUTE GARONNE

VILLE DE SAINT ALBAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE DU 12 avril 2011

Nombre de membres afférents au Conseil municipal : 29
Nombre de membres en exercice : 29

L'an deux mille onze le 12 avril 2011 à 18 heures 15, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Raymond Roger STRAMARE.

Présents : MM. et Mmes SUSIGAN ZARATIN DOUSTALET VARELA CHETCUTTI POUX VICTORS MATEO H.IZQUIERDO VIGUIER MICOULEAU CARA ATHIER ALMANSA GUARDIOLA MAURAND BERNARD MATHIAS COMBES VERGÉ SOZZA CARRERE.

M MATEO arrive à 18h50
Mme BENEZECH arrive à 19h

Absents excusés : GALY, Nadine IZQUIERDO GRIMAL ITIÉ qui ont respectivement donné pouvoir Mm et Mmes : STRAMARRE, H.IZQUIERDO, SUSIGAN et MATHIAS

Absents : Mme DELPERIER

Madame GUARDIOLA a été nommée secrétaire.

15-2011 : DEUXIEME MODIFICATION DU POS DU GRAND TOULOUSE COMMUNE DE SAINT ALBAN

Envoyé en préfecture le 14/04/2011
Reçu en préfecture le 14/04/2011
Affiché le

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la procédure en cours pour la 2ème modification du Plan d'Occupation des Sols (POS) du Grand Toulouse, Commune de Saint ALBAN. Le dossier soumis à enquête publique du lundi 3 janvier 2011 au jeudi 3 février 2011, par arrêté du Président du Grand Toulouse du 8 décembre 2011, s'est articulé autour des principaux objectifs suivants :

Pour conforter et valoriser les commerces, bureaux, services des zones UA, UB et UC en modifiant notamment les règles de stationnement.

L'intégralité des modifications envisagées figure dans la notice explicative du dossier d'enquête publique jointe en annexe de la présente délibération.

En vertu de l'article L 123.6 du code de l'urbanisme, le Conseil Municipal est invité à formuler un avis, préalablement à l'examen de l'approbation de la 2ème modification du PLU par le Conseil de Communauté.

Dans le cadre de la procédure, le dossier de 2ème modification a été notifié aux personnes publiques associées conformément au code de l'urbanisme. 6 réponses ont été reçues :

- De la Chambre d'Agriculture en date du 8 décembre 2010 qui émet un avis favorable ;
- De Tisseo en date du 15 décembre 2010 qui n'a pas d'observation particulière à émettre ;
- Du Conseil Général de la Haute-Garonne en date du 20 décembre 2010 qui n'a pas d'observation particulière à émettre ;
- Du Conseil Régional Midi-Pyrénées en date du 27 décembre 2010 qui n'a pas d'observation particulière à émettre ;
- De la Direction Départementale des Territoires (DDT) en date du 28 décembre 2010 qui émet deux observations : la notion de « parcs de stationnements limitrophes » implique la présence d'au moins deux parcs de stationnement en limite du projet et la modification apportée à l'article UA 6 ne reprend pas l'indication « hors voirie » mentionnée dans la notice explicative.
- Du SMEAT en date du 18 janvier 2011 qui émet un avis favorable.

Le Grand Toulouse entend prendre en compte les avis des PPA de la manière suivante :

ARTICLE UA 6 : IMPLANTATION DES CONSTRUCTIONS PAR RAPPORT AUX EMPRISES PUBLIQUES ET AUX VOIES PRIVEES

(…)

3 - Toute construction devra être implantée :
- avec un recul de 4 mètres de l'emprise de toute autre voie publique ou privée existante ou à créer.
- Avec un recul compris entre 0 à 4 mètres par rapport à l'emprise publique, **hors voirie.**

Envoyé en préfecture le 14/04/2011
Reçu en préfecture le 14/04/2011
Affiché le

Le projet de modification a ensuite fait l'objet d'une enquête publique dirigée par le commissaire enquêteur Isabelle ROUSTIT du 3 janvier 2011 au 3 février 2011inclus. Aucune requête n'a été inscrite aux registres d'enquête Ville de St Alban. et Grand Toulouse et aucun courrier n'ont été adressés au Commissaire Enquêteur pour être versé aux registres d'enquête.

A l'issu de l'enquête publique, le commissaire enquêteur, dans ses conclusions en date du 14 février a émis un avis favorable à la modification du Plan d'Occupation des Sols (POS) du Grand Toulouse, Commune de St Alban soumise à enquête publique.

Compte tenu de ce qui précède, il est proposé de donner un AVIS FAVORABLE au projet de 2ème modification du Plan d'Occupation des Sols (POS) du Grand Toulouse, Commune de St Alban tel que modifié pour prendre en compte l'avis de la DDT.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.123-1 et suivants et R.123-1 et suivants,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Schéma Directeur de l'Agglomération Toulousaine (SDAT), approuvé le
11 décembre 1998 et révisé partiellement le 18 décembre 2000,

Vu le Plan de Déplacements Urbains (PDU) approuvé le 12 juin 2001,

Vu le Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) du Grand Toulouse - Commune de Saint ALBAN approuvé par Délibération du Conseil Municipal en date du 2mai 2002, modifié par délibération du 15 octobre 2007, révisé de manière simplifiée par délibération du 19 Novembre 2010.

Vu l'arrêté du Président du Grand Toulouse en date du 8 décembre 2010 prescrivant l'ouverture de l'enquête publique du PLU du Grand Toulouse, Commune de Saint ALBAN

Vu les avis des personnes publiques associées,

Vu le rapport et les conclusions de la Commission d'Enquête qui a émis un avis favorable,

Vu le dossier de 2ème modification du PLU du Grand Toulouse, Commune de Saint ALBAN prêt à être approuvé,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1 : D'émettre un avis favorable sur le projet de 2ème modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Grand Toulouse, Commune de Saint ALBAN, prenant en compte l'avis de la DDT.

Article 2 : De dire que le dossier de 2ème modification du PLU du Grand Toulouse, Commune de Saint ALBAN une fois approuvé par le Conseil Communautaire, ainsi

Envoyé en préfecture le 14/04/2011
Reçu en préfecture le 14/04/2011
Affiché le

que le rapport du Commissaire Enquêteur seront consultables au siège de la Communauté Urbaine du Grand Toulouse, 6 rue René Leduc, Direction de l'Urbanisme Règlementaire, 2ème étage, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h, ainsi qu'à la Mairie de St Alban.

Article 3 : De préciser que la présente délibération sera exécutoire après sa transmission au représentant de l'Etat et son affichage pendant un mois en Mairie.

Article 4 : De dire que la présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des Actes Administratifs de la Ville de Saint ALBAN

Article 5 : D'autoriser Monsieur le Maire de Saint ALBAN à signer tous les actes afférents à la procédure.

Arrivée de M MATEO qui prend part au vote

VOTE

Pour : 26
Contre :
Abstention : COMBES

Le Maire

MAIRIE DE SAINT-ALBAN (Haute-Garonne)

R. STRAMARE

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture le :
Et publication du :
Peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de ces dates.

le Grand Toulouse
communauté urbaine



ARRETE DE MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE
2ème Modification du POS du Grand Toulouse, commune de Saint-Alban

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND TOULOUSE,

VU le code de l'Urbanisme et notamment les articles L.123-10 et suivants, R.123-15 et suivants,

VU le code de l'Environnement, et notamment les articles L.123-1 à L.123-16 et R.123-1 à R.123-23,

VU la délibération du Conseil Municipal du 2 Mai 2002 approuvant la révision du Plan d'Occupation des Sols (POS) de Saint-Alban, modifié par délibération du Conseil Municipal le 15 Octobre 2007, mis à jour par arrêté du Président du Grand Toulouse, le 25 Mai 2009 et modifié de manière simplifiée par délibération du Conseil de Communauté du 19 Novembre 2010,

VU la décision du Président du Tribunal Administratif du 15 Novembre 2010 désignant Madame Isabelle ROUSTIT , en qualité de Commissaire Enquêteur chargé de conduire l'enquête publique du projet de 2ème Modification du POS.

VU les objectifs et les pièces du dossier de projet de Modification du POS,

APRES avoir consulté Madame Isabelle ROUSTIT, en qualité de commissaire enquêteur, afin de déterminer les dates de réception du public,

CONSIDERANT qu'il convient d'effectuer une Modification du POS pour conforter et valoriser les commerces, bureaux, services dans les zones UA, UB et UC en modifiant notamment les règles de stationnement.

ARRETE

ARTICLE 1

Il sera procédé à une enquête publique sur le projet de Modification du Plan d'Occupation des Sols du Grand Toulouse, Commune de Saint-Alban pour une **durée de 32 jours consécutifs à compter du lundi 03 janvier 2011 jusqu'au jeudi 03 février 2011 inclus.**

ARTICLE 2

Afin de conduire l'enquête publique visée ci-dessus, le Président du Tribunal Administratif a désigné Madame Isabelle ROUSTIT, en qualité de commissaire enquêteur.

ARTICLE 3

Le pièces du dossier relatif à la Modification du Plan d'Occupation des Sols ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles coté et paraphé préalablement à l'ouverture de l'enquête par le Commissaire Enquêteur, seront déposés d'une part au siège du Grand Toulouse et d'autre part à la Mairie de Saint-Alban pendant toute la durée de l'enquête publique définie à l'article 1 comme suit, afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur le registre spécialement ouvert à cet effet :

- Mairie de Saint-Alban, Place du 19 Mars 1962, 31140 Saint-Alban, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14 h00 à 18h00 et le samedi de 9h00 à 11h30.

- Au siège du Grand Toulouse (métro Marengo), 6 rue rené Leduc, BP 35821, 31505 Toulouse Cedex 5, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 (Service des Assemblées Communautaires) ou sur rendez-vous au 05.81.91.72.18.

Les observations pourront également être adressées par écrit et pendant la même période au Commissaire Enquêteur, en spécifiant bien l'objet de l'enquête, à la Mairie de Saint-Alban, Hôtel de Ville, Place du 19 Mars 1962, 31140 Saint-Alban.
Le public pourra obtenir des informations sur le projet de Modification du POS après des services du Grand Toulouse au 05.81.91.72.18 et des services de la commune de Saint-Alban au 05 62 75 93 93.

ARTICLE 4

Le commissaire enquêteur recevra le public à la Mairie de Saint-Alban, Place du 19 Mars 1962, 31140 Saint-Alban aux jours et heures suivants :

* **mardi 4 janvier 2011 de 9h00 à 12h00**
* **vendredi 21 janvier 2011 de 14h00 à 17h00**
* **jeudi 3 février 2011 de 14h00 à 17h00**

ARTICLE 5

A l'expiration du délai d'enquête fixé à l'article 1, le registre déposé en Mairie sera clos et signé par le Maire de la Commune, celui déposé au Grand Toulouse, sera clos et signé par le Président du Grand Toulouse qui les transmettra au Commissaire Enquêteur.
Le Commissaire Enquêteur transmettra les registres d'enquête, et son rapport assorti de ses conclusions motivées à Monsieur le Président du Grand Toulouse dans le délai maximum d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête.
Dès leur réception, Monsieur le Président du Grand Toulouse adresse une copie du rapport et des conclusions du Commissaire Enquêteur à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Toulouse, à Monsieur le Préfet de Haute-Garonne et à Monsieur le Maire de Saint-Alban.

ARTICLE 6

A l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur au siège du Grand Toulouse et à la mairie de Saint-Alban.

ARTICLE 7

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié 15 jours au moins avant le début de celle-ci et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département.
Ces avis seront affichés notamment au siège du Grand Toulouse et à la Mairie de Saint-Alban, 15 jours au moins avant la date d'ouverture de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci.
Ces formalités de publicité seront justifiées par un certificat de Monsieur le Président de la Communauté Urbaine du Grand Toulouse.

ARTICLE 8

Le Conseil de Communauté du Grand Toulouse approuvera, par délibération, la Modification du POS objet de la présente enquête.

ARTICLE 9

Une copie du présent arrêté sera adressée à :
- Monsieur le Préfet,
- Monsieur le Maire de Saint-Alban.

Fait à Toulouse, le 08 DEC. 2010

Le Vice-Président

COMMUNAUTÉ URBAINE DU GRAND TOULOUSE
1, Place de la Légion d'Honneur
BP 35821
31505 TOULOUSE CEDEX 5
Tél. : 05 34 41 59 00
Fax : 05 34 41 59 01

Daniel BENYAHIA

Le Président de la Communauté Urbaine du Grand Toulouse
Atteste exécutoire le présent acte
- Reçu à la Préfecture le : 13 décembre 2010
- Publié par affichage :
- ***au siège de la Communauté Urbaine du Grand Toulouse, le :*** 13 décembre 2010
- ***en mairie, le :***

- Notifié dans la Presse :

Certifié exécutoire le :

Le Vice-Président

Daniel BENYAHIA

Toutes les annonces légales de votre département sur http://al.forumeco.com

Haute-Garonne

S.A.R.L. LE MARIGNAN

SARL en liquidation
au capital de 7.622,45 €
Siège de liquidation : 12, rue Dalayrac
31000 Toulouse
RCS TOULOUSE B 600 800 312

Clôture de liquidation

Par décision extraordinaire en date du 15 décembre 2010, la collectivité des associés a décidé d'approuver les comptes définitifs de liquidation arrêtés au 14 décembre 2010, de donner quitus au liquidateur Mme Christiane DUPUY née BLANCHARD, demeurant 12 rue Dalayrac 31000 Toulouse, de le décharger de son mandat, et de constater la clôture de la liquidation.

Le dépôt légal sera fait au greffe du Tribunal de Commerce de Toulouse.

45441 Pour avis.

SARL GARAGE ITIER

SARL en liquidation
au capital de 39.637 €
Siège social : 34 IMPASSE DES ROSIERS
31130 QUINT FONSEGRIVES
331 222 968 RCS TOULOUSE

L'AGO du 31/12/2010 a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur de son mandat et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 31/12/2010

Radiation au RCS de TOULOUSE

45445

SARL VESTO

Au capital de 1.000 €
28, avenue Etienne Billières
31300 TOULOUSE

L'associé unique par une décision en date du 17/12/2010 après avoir entendu le rapport du liquidateur a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et déchargé de son mandat, prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au RCS de TOULOUSE.

45447 Pour avis.

LA SCALA

Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
Au capital de 19.000 euros
Siège : 3, impasse des moulins,
31700 CORNEBARRIEU
451 011 928 RCS Toulouse

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 23 décembre 2010 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur SANDERS Paul, demeurant 3, impasse des moulins (31700) Cornebarrieu, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisée à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé au 3, impasse des moulins (31700) Cornebarrieu. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Toulouse, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

45458 Pour avis, Le Liquidateur

LA SCALA

Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
Au capital de 19.000 euros
Siège : 3, impasse des moulins
31700 CORNEBARRIEU
451 011 928 RCS Toulouse

L'Assemblée Générale réunie le 31 décembre 2010 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Paul SANDERS de son mandat de liquidateur, donné à cette dernière quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Toulouse, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

45466 Pour avis, Le Liquidateur

SARL AXIOM SERVICES en liquidation au capital de 7.000 euros. Siège : 24 BIS CHEMIN DE BERGES, 31410 LAVERNOSE LACASSE. RCS TOULOUSE 491 685 293. A compter A.G.E du 31/12/2010 : Approbation des comptes de liquidation, quitus au liquidateur, décharge de son mandat, clôture de liquidation. Radiation de la société. Dépôt comptes de liquidation au RCS de TOULOUSE.

45430

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE

Conformément à l'article R 643-6 à R 643-11 du Code de commerce, Maître Liliane VINCENEUX, mandataire liquidateur de l'Association UNION REGIONALE INTERFEDERALE DES OEUVRES ET ORGANISMES PRIVES SANITAIRES ET SOCIAUX MIDI PYRENEES (URIOOPSS) a déposé l'état de collocation au greffe du Tribunal de grande instance de Toulouse le 17 décembre 2010

45438

DECLARATION D'INSAISISSABILITE

Aux termes d'un acte reçu par Maître Martine FRANC épouse SOULERES Notaire, titulaire d'un Office Notarial à SAINT-MARTORY le 21 décembre 2010

Monsieur Patrick FRYDMAN, Architecte, époux de Madame Isabelle Marie Renée JONQUET, demeurant à MONTEGUT-BOURJAC (31430), Camp de la Salle.

Déclare insaisissable ses droits sur une maison à usage d'habitation avec terrain le tout situé à MONTEGUT-BOURJAC (HAUTE-GARONNE) 31430 LE CAMP DE LA SALLE, cadastré Section WD numéro 99, pour une contenance de 56ares 49centiares, et Section WD numéro 100, pour une contenance de 55ares 83centiares.

Où est fixée sa résidence principale, constituant un bien dépendant de la communauté d'entre lui et son épouse sus nommée.

Cette déclaration n'a d'effet qu'à l'égard des créanciers professionnels du déclarant dont la créance est née après la publication de l'acte au bureau des hypothèques.

45444 Pour insertion, Le Notaire

AVIS ADMINISTRATIF

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

COMMUNE D'AIGREFEUILLE (31280)

Enquête publique relative à la modification du plan local d'urbanisme

Par arrêté du 8 décembre 2010

Le Maire d'Aigrefeuille a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de modification du plan local d'urbanisme (P.L.U.) portant principalement sur les points suivants

- modification du zonage (reclassement de 3 secteurs en zone à urbaniser, rectification de la délimitation d'une zone forestière)
- modification du règlement (superficie minimale des terrains constructibles, règles de mitoyenneté, de division de parcelle, d'implantation des constructions des services publics).

A cet effet, M. Christian PAGES, domicilié 9 avenue Collignon, Bât. Aramon 35D, à Toulouse 31200, a été désigné par le Président du Tribunal administratif comme commissaire-enquêteur.

L'enquête se déroulera à la mairie du 27 décembre 2010 au 26 janvier 2011, aux jours et heures habituels d'ouverture.

M. le commissaire-enquêteur recevra en Mairie aux jours et heures suivants :

- le 27 décembre 2010 de 9 h à 12 h
- le 5 janvier 2011 de 14 h à 17 h 30
- le 15 janvier 2011 de 9 h à 12 h
- le 26 janvier 2011 de 14 h à 17 h 30

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de modification du plan local d'urbanisme pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles peuvent également être adressées par écrit au commissaire-enquêteur.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur pourront être consultés à la mairie à l'issue de l'enquête.

45112 Le maire. Brigitte CALVET

COMMUNE DE LEGUEVIN

Avis au public

Approbation de la 4ème modification du Plan local d'Urbanisme

Par délibération du 22 décembre 2010, le Conseil Municipal a décidé d'approuver la 4ème modification du P.L.U. sur le territoire de la Commune de LEGUEVIN.

Le dossier PLU approuvé est tenu à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture et à la préfecture.

45449 Le maire.

AVIS AU PUBLIC

COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND TOULOUSE

Enquête publique relative à la 2ème Modification du "Plan d'occupation des Sols du Grand Toulouse, Commune de Saint-Alban"

Monsieur le Président du Grand Toulouse informe qu'une enquête publique relative au projet de deuxième Modification du "Plan d'Occupation des Sols (POS) du Grand Toulouse, commune de Saint-Alban", est ouverte du lundi 3 Janvier 2011 au jeudi 3 févier 2011 inclus.

Ce projet de modification a pour objectif:

- de conforter et de valoriser les commerces, bureaux, services dans les zones UA, UB et UC en modifiant notamment les règles de stationnement.

A cet effet, Madame Isabelle ROUSTIT, a été désignée par le Président du Tribunal Administratif comme Commissaire Enquêteur.

Le dossier de projet de modification du POS ainsi qu'un registre d'enquête sont mis à disposition du public à la mairie de Saint-Alban,(Place du 19 Mars 1962, 31140 Saint-Alban) et au siège du Grand Toulouse (6 rue René Leduc à TOULOUSE – métro Marengo).

Chacun peut en prendre connaissance et consigner ses observations sur le registre :

- à la Maire de Saint-Alban : du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00, le samedi de 9h00 à 11h30,
- Au siège du Grand Toulouse : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 et en dehors des ces horaires, sur rendez-vous au 05.81.91.72.18.

Madame le Commissaire Enquêteur recevra en Mairie de Saint-Alban :

- mardi 4 janvier 2011 de 9h00 à 12h00
- vendredi 21 janvier 2011 de 14h00 à 17h00
- jeudi 3 février 2011 de 14h00 à 17h00

Il est également possible d'adresser les observations par écrit à Madame le Commissaire Enquêteur 2ème Modification du POS – Mairie de Saint-Alban – Place du 19 Mars 1962, 31140 Saint-Alban.

A l'expiration du délai d'enquête, le Commissaire Enquêteur disposera d'un délai d'un mois pour transmettre à Monsieur le Président du Grand Toulouse son rapport d'enquête et ses conclusions motivées. Une copie du rapport et des conclusions du Commissaire Enquêteur sera également transmise à Monsieur le Maire de Saint-Alban.

Ce rapport et ces conclusions seront tenus à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture au public au Grand Toulouse et à la mairie de Saint-Alban.

45452

INSERTIONS : DERNIER DELAI VENDREDI AVANT 12 H

Abonnez-vous à l'information économique de votre région

BULLETIN D'ABONNEMENT À RETOURNER À
La Gazette du Midi - Services abonnement - 48, allées Jean-Jaurès - B.P 11209 -31012 TOULOUSE Cedex 6
Tél. 05 34 41 88 01 - Fax 05 61 63 16 15 - abonnement.gazm@forumeco.com

☐ Je m'abonne pour 1 an au prix de 69 €, chèque à l'ordre de la Gazette du Midi ☐ Je m'abonne pour 2 ans au prix de 125 € ☐ Je m'abonne pour 1 an au prix de 40 €, offre valable uniquement avec prélèvement automatique (joindre un RIB)

Société : ..... ☐M. ☐Mme ☐Mlle Nom : ..... Prénom : .....
Adresse : ..... Code Postal, Ville : .....
Tél. : ..... Fax : ..... Email : .....
Code APE : ..... RCS : ..... Activité : .....

Conformément à la loi informatique et liberté du 06/01/78 (art.27), vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez recevoir des propositions commerciales d'autres entreprises. Si vous ne voulez pas, écrivez-nous.

☐ Je souhaite recevoir gratuitement par email, les appels d'offres publiés au sein de ForumEco, concernant mon secteur d'activité

Signature :

ForumEco
PRESSE ECONOMIQUE REGIONALE

AVIS DE MARCHE

SERVICES

Département de publication : **31**

Annonce **No 10-264793**

I. II. III. IV. VI.

SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR

I.1) NOM, ADRESSES ET POINT(S) DE CONTACT :

SA COGEMIP (Société d'Economie Mixte), mandataire agissant au nom et pour le compte de la Région Midi Pyrénées, 54 boulevard de l'embouchure B.P.22414, Contact : sa Cogemip, à l'attention de régine MOULLET, F-31086 Toulouse. Tél. (+33) 5 62 72 71 00. E-mail : regine.moullet@cogemip.fr. Fax (+33) 5 61 57 23 13.

Adresse(s) internet :

Adresse générale du pouvoir adjudicateur : http://www.cogemip.fr.

Adresse du profil d'acheteur : http://cogemip.achatpublic.com.

Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :

Point(s) de contact susmentionné(s).

Adresse auprès de laquelle le cahier des charges et les documents complémentaires (y compris des documents relatifs à un dialogue compétitif et un système d'acquisition dynamique) peuvent être obtenus :

COPY COLOR CENTER, 27 av Larrieu, F-31100 Toulouse. Tél. (+33) 5 61 42 97 07. Fax (+33) 5 61 42 96 64.

Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées :

Point(s) de contact susmentionné(s).

I.2) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR ET ACTIVITÉ(S) PRINCIPALE(S) :

Collectivité territoriale.

Autre : Services généraux des administ*rations publiques, Environnement, Affaires économiques et financières. Loisirs, culture* et religion, Education, Infrastructures, Transports, Formation professionnelle, Apprentissage, Agriculture.

Le pouvoir adjudicateur agit pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs : oui.

SECTION II : OBJET DU MARCHE

II.1) DESCRIPTION

II.1.1) Intitulé attribué au marché par le pouvoir adjudicateur :

assurances construction pour la construction de l'ufr 2 à l'université de Toulouse-Mirail (Opération no 32837).

II.1.2) Type de marché et lieu d'exécution des travaux, de livraison de fournitures ou de prestation de services :

Services.

Catégorie de service : no6a.

Lieu principal de prestation : ufr 2 - université de Toulouse-Mirail - 5 allées Antonio Machado, 31058 Toulouse.

Code NUTS FR623.

II.1.3) L'avis implique :

Un marché public.

II.1.4) Informations sur l'accord-cadre :

II.1.5) Description succincte du marché ou de l'achat/des achats :

l'opération consiste à assurer concerne la réalisation de travaux portant sur : la construction d'un batiment de 5 472 m2 SU en R+3 comprenant : une centre de de ressource de 1 535m2, des salles d'enseignements de 1 328m2, des locaux pédagogiques de 1 701m2, des locaux d'administration et logistiques de 484 m2, un accueil/vie scolaire et sanitaires de 424 m2, des circulations et locaux techniques.

Le coût prévisionnel de l'ouvrage (honoraires + travaux) est évalué à ce jour à : 15 000 000 euros (T.T.C.)

à titre indicatif, les travaux d'une durée prévisionnelle de 16 mois, ont débuté le 23/09/2010.

II.1.6) Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics) :

66510000.

II.1.7) Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) :

Oui.

II.1.8) Division en lots :

Division en lots : Oui.

Il convient de soumettre des offres pour : un ou plusieurs lots.

II.1.9) Des variantes seront prises en considération :

Non.

II.2) QUANTITÉ OU ÉTENDUE DU MARCHÉ

II.2.1) Quantité ou étendue globale :

les prestations d'assurance sont décomposées en deux lots séparés.

Valeur estimée hors TVA : 189 000 euros.

II.2.2) Options :

Oui.

Description de ces options : option 1 lot 1 : Responsabilité civile décennale Constructeur non réalisateur .

II.3) DURÉE DU MARCHÉ OU DÉLAI D'EXÉCUTION :

INFORMATIONS SUR LES LOTS

LOT no1

INTITULÉ : Garantie Dommages ouvrages et garanties annexes

1) DESCRIPTION SUCCINCTE :

Les garanties demandées sont les suivantes : - garantie légale dommages ouvrage - garanties facultatives complémentaires sur dommages ouvrages - garantie légale responsabilité civile décennale "constructeur non réalisateur"

2) CLASSIFICATION CPV (VOCABULAIRE COMMUN POUR LES MARCHÉS PUBLICS) :

66515000, 66516000.

3) QUANTITÉ OU ÉTENDUE :

Base : 153 000,00 euro(s) hors taxes - Option 1 : 10 000,00 euro(s) hors taxes

4) INDICATIONS QUANT À UNE AUTRE DURÉE DU MARCHÉ OU UNE AUTRE DATE DE COMMENCEMENT/D'ACHÈVEMENT :

5) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LES LOTS :

LOT no2

INTITULÉ : Garantie Tous Risques Chantier et garanties annexes

1) DESCRIPTION SUCCINCTE :

Les garanties demandées sont les suivantes : - garantie tous risques chantier - garanties annexes sur TRC : frais de déblais et de démolition, périls imminents et mesures conservatoires d'urgence

2) CLASSIFICATION CPV (VOCABULAIRE COMMUN POUR LES MARCHÉS PUBLICS) :

66513200.

3) QUANTITÉ OU ÉTENDUE :

Coût estimé hors TVA : 26 000 euros.

4) INDICATIONS QUANT À UNE AUTRE DURÉE DU MARCHÉ OU UNE AUTRE DATE DE COMMENCEMENT/D'ACHÈVEMENT :

5) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LES LOTS :

SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ÉCONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

III.1) CONDITIONS RELATIVES AU CONTRAT

III.1.1) Cautionnement et garanties exigés :

Néant.

III.1.2) Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux *textes qui les réglementent ;*

Paiement par virement bancaire. Délai de paiement : 30 jours. Aucune avance n'est prévue. Modalités de paiement : conformes au code des assurances avec paiement d'une prime provisionnelle et à l'article 98-2°-c) du code des marchés publics Financement des prestations assuré par le budget investissement de la collectivité.

III.1.3) Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché :

Pas de forme imposée.

III.1.4) L'exécution du marché est soumise à d'autres conditions particulières :

Non.

III.2) CONDITIONS DE PARTICIPATION

III.2.1) Situation propre des opérateurs économiques, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession :

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : les candidats (et tout intervenant au contrat) produisent les documents suivants : -imprimé intitulé Dc1 "lettre de candidature - habilitation du mandataire par ses cotraitants" dûment complétée dans toutes ses rubriques, datée et signée. Les intermédiaires d'assurance produisent en outre le mandat d'habilitation de la compagnie ; - indication des personnes habilitées à engager le candidat ; - copie du ou des jugements prononcés si le candidat est en redressement judiciaire. Voir précisions complémentaires dans le règlement de la consultation. L'imprimé référencé Dc2 (déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement) peut être utilisé .

III.2.2) Capacité économique et financière :

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : les candidats (et tout intervenant au contrat) produisent les documents suivants permettant d'évaluer leur capacité financière : - chiffre d'affaires global et chiffre d'affaires concernant les prestations objets du marché, des 3 derniers exercices disponibles (ou équivalent) ; - pour les intermédiaires d'assurance, preuve d'une assurance (attestation) pour les risques professionnels ; Voir précisions complémentaires dans le règlement de la consultation .

III.2.3) Capacité technique :

Niveau(x) spécifique(s) minimal(aux) exigé(s) : les candidats (et tout intervenant au contrat) produisent les documents suivants permettant d'évaluer leur capacité professionnelle et technique : - déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement ; - liste de références d'opérations effectuées au cours des 3 dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Voir précisions complémentaires dans le règlement de la consultation .

III.2.4) Marchés réservés :

Non.

III.3) CONDITIONS PROPRES AUX MARCHÉS DE SERVICES

III.3.1) La prestation est réservée à une profession particulière :

Oui.

Code des assurances (agents généraux, courtiers, organismes ou entreprises d'assurance).

III.3.2) Les personnes morales sont tenues d'indiquer les noms et qualifications professionnelles des membres du personnel chargés de la prestation :

Non.

SECTION IV : PROCEDURE

IV.1) TYPE DE PROCÉDURE

IV.1.1) Type de procédure :

Ouverte.

IV.1.2) Limites concernant le nombre d'opérateurs invités à soumissionner ou à participer :

IV.1.3) Réduction du nombre d'opérateurs durant la négociation ou le dialogue :

IV.2) CRITÈRES D'ATTRIBUTION

IV.2.1) Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous :

1. prix (montant de la prime). Pondération : 60.

2. valeur technique (montant des garanties, franchises etc..) Pondération : 40.

IV.2.2) Une enchère électronique sera effectuée :

Non.

IV.3) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

IV.3.1) Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur :

10S0117.

IV.3.2) Publication(s) antérieure(s) concernant le même marché :

Non.

IV.3.3) Conditions d'obtention du cahier des charges et des documents complémentaires ou du document descriptif :

Documents payants : non.

IV.3.4) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation :

24 janvier 2011 - 12:00.

IV.3.5) Date d'envoi des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés :

IV.3.6) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation :

français.

IV.3.7) Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre :

Durée en jours : 180 (à compter de la date limite de réception des offres).

IV.3.8) Modalités d'ouverture des offres :

8 février 2011 - 14:30.

Lieu : sa cogemip.

Personnes autorisées à assister à l'ouverture des offres : non.

SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

VI.1) IL S'AGIT D'UN MARCHÉ PÉRIODIQUE :

Non.

VI.2) LE MARCHÉ S'INSCRIT DANS UN PROJET/PROGRAMME FINANCÉ PAR DES FONDS COMMUNAUTAIRES :

Non.

VI.3) AUTRES INFORMATIONS :

Les documents de la consultation seront remis gratuitement, sous la forme d'un support papier, à chaque candidat qui en fera la demande écrite à l'adresse suivante à COGEMIP 54 boulevard de l'embouchure Bp22414 31086 Toulouse Tel : 05 62 72 71 00 - fax : 05 61 57 23 13 Mail : regine.moullet@cogemip.fr, ou peuvent être téléchargés librement sur le site http://cogemip.achatpublic.com (cf. Manuel utilisateur téléchargeable sans identification préalable à cette adresse à la rubrique "aide") - la transmission des offres par voie électronique est autorisée sur le site http://cogemip.achatpublic.com (cf. Manuel utilisateur) - la sélection des candidats s'effectuera conformément aux dispositions de l'article 52-1 du code des marchés publics soit selon les critères suivants : capacités professionnelles, techniques et financières des candidats -

Durée du marché : LOT 1 : conformément aux dispositions du code des assurances - LOT 2 : durée du chantier et période de maintenance - autres renseignements : voir le règlement de la consultation.

Date d'envoi du présent avis au JOUE et au BOAMP : 13 décembre 2010.

VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Toulouse, 68 rue Raymond iv B.P. 7007, F-31068 Toulouse Cedex 07. E-mail : greffe.ta-toulouse@juradm.fr. Tél. (+33) 5 62 73 57 57. URL : http://www.ta-toulouse.juradm.fr. Fax (+33) 5 62 73 57 40.

VI.4.2) Introduction des recours :

VI.4.3) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Greffe du Tribunal Administratif de Toulouse, 68 rue Raymond iv B.P. 7007, F-31068 Toulouse Cedex 07. E-mail : greffe.ta-toulouse@juradm.fr. Tél. (+33) 5 62 73 57 57. URL : http://www.ta-toulouse.juradm.fr. Fax (+33) 5 62 73 57 40.

VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS :

13 décembre 2010.

Critères sociaux ou environnementaux : Aucun

Eléments de facturation :

Numéro de bon de commande d'insertion au BOAMP : 101210 32837

Libellé de la facture : SA COGEMIP (Société d'Economie Mixte) Central Parc Bâtiment D 54, boulevard de l'Embouchure BP 22414, F-31086 Toulouse Cedex 2.

Classification des produits :

- Assurance

MAIRIE DE TOULOUSE
www.toulouse.fr

Grand Toulouse
communauté urbaine

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Plan Local d'Urbanisme du Grand Toulouse, commune de Toulouse Révision simplifiée Projet de construction du bâtiment accueillant l'Ecole d'Economie de Toulouse (Toulouse School of Economics - TSE), Université Toulouse 1 Capitole (UT1)

- Déclassement et nouvelle représentation graphique d'EBC -

Monsieur le Président du Grand Toulouse informe que, par arrêté du 8 novembre 2010, une enquête publique relative au projet de révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Grand Toulouse - Commune de Toulouse sera ouverte du mercredi 15 décembre 2010 au jeudi 20 janvier 2011 inclus.

A cet effet, Monsieur Christian BAYLE a été désigné en qualité de Commissaire Enquêteur, par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Toulouse.

Le Commissaire Enquêteur recevra le public au siège de la Communauté Urbaine du Grand Toulouse, 6 rue René Leduc, aux jours et heures suivants :

- mercredi 15 décembre 2010 de 9h à 12h,

- mardi 28 décembre 2010 de 14h à 17h,

- jeudi 6 janvier 2011 de 14h à 17h,

- jeudi 20 janvier 2011 de 15h à 18h.

Le dossier (consultable sur les sites Internet du Grand Toulouse et de la Mairie de Toulouse), ainsi qu'un registre d'enquête, seront mis à la disposition du public :

- **Pour le Grand Toulouse : au siège de la Communauté Urbaine du Grand Toulouse,** (6 rue René Leduc - BP 35821, 31505 Toulouse Cedex 5 - Métro ligne A, station Marengo), du lundi au vendredi de 8h à 18h,

- **Pour la Ville de Toulouse : au siège de la Communauté Urbaine du Grand Toulouse,** (6 rue René Leduc - BP 35821, 31505 Toulouse Cedex 5 - Métro ligne A, station Marengo), **du lundi au vendredi de 8h à 18h.**

Chacun pourra en prendre connaissance et consigner ses observations sur les registres d'enquête, ou les adresser par écrit au Commissaire Enquêteur à la Direction de l'Urbanisme Réglementaire - Service Réglementation Urbaine au 6 rue René Leduc, BP 35821 - 31505 Toulouse Cedex 5.

A l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur au siège de la Communauté Urbaine du Grand Toulouse, ainsi que sur les sites Internet respectifs du Grand Toulouse et de la Mairie de Toulouse.

Fait à Toulouse, le 8 novembre 2010
LE PRESIDENT

Grand Toulouse
communauté urbaine

AVIS AU PUBLIC

COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND TOULOUSE

Enquête publique relative à la 2ème Modification du "Plan d'occupation des Sols du Grand Toulouse, Commune de Saint-Alban"

Monsieur le Président du Grand Toulouse informe qu'une enquête publique relative au projet de deuxième Modification du «Plan d'Occupation des Sols (POS) du Grand Toulouse, commune de Saint-Alban», sera ouverte **du lundi 3 Janvier 2011 au jeudi 3 février 2011 inclus.**

Ce projet de modification a pour objectif :

- de conforter et de valoriser les commerces, bureaux, services dans (es zones UA, UB et UC en modifiant notamment les règles de stationnement.

A cet effet, Madame Isabelle ROUSTIT, a été désignée par le Président du Tribunal Administratif comme Commissaire Enquêteur.

Le dossier de projet de modification du POS ainsi qu'un registre d'enquête seront mis à disposition du public à la mairie de Saint-Alban (Place du 19 Mars 1962, 31140 Saint-Alban) et au siège du Grand Toulouse (6 rue René Leduc à TOULOUSE - métro Marengo).

Chacun pourra en prendre connaissance et consigner ses observations sur le registre :

- à la Mairie de Saint-Alban : du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00, le samedi de 9h00 à 11h30.

- Au siège du Grand Toulouse : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 et en dehors des ces horaires, sur rendez-vous au 05.81.91.72.18.

Madame le Commissaire Enquêteur recevra en Mairie de Saint-Alban :

- mardi 4 janvier 2011 de 9h00 à 12h00

- vendredi 21 janvier 2011 de 14h 00 à 17h00

- jeudi 3 février 2011 de 14h00 à 17h00

Il est également possible d'adresser les observations par écrit à Madame le Commissaire Enquêteur 2ème Modification du POS - Mairie de Saint-Alban - Place du 19 Mars 1962, 31140 Saint-Alban.

A l'expiration du délai d'enquête, le Commissaire Enquêteur disposera d'un délai d'un mois pour transmettre à Monsieur le Président du Grand Toulouse son rapport d'enquête et ses conclusions motivées. Une copie du rapport et des conclusions du Commissaire Enquêteur sera également transmise à Monsieur le Maire de Saint-Alban.

Ce rapport et ces conclusions seront tenus à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture au public au Grand Toulouse et à la mairie de Saint-Alban.

BARREAU TOULOUSE

Maître Manuel FURET
SCP CHARRIER
de LAFORCADE-FURET
7 rue du Salé
31000 TOULOUSE

Par jugement n° 715 en date du 25.10.2010, le tribunal de grande instance de TOULOUSE a homologué un acte notarié dressé par Me Xavier POITEVIN, notaire à TOULOUSE (31000), en date du 29.03.2010 portant aménagement du régime matrimonial des époux NICOLAU-BOCHET par l'adjonction d'une société d'acquêts conformément aux dispositions des articles 1421 à 1425 et suivants du code civil.

Les époux NICOLAU et BOCHET ont contracté mariage le 2.08.1996 par devant l'officier d'état civil de la commune de MONTESQUIEU LAURAGAIS (31750), après avoir fait précéder leur union d'un contrat de mariage reçu le 27.06.1996 par Maître Jacques VAISSIERE, notaire à TOULOUSE (31) stipulant un régime de séparation de biens pure et simple.

L'Opinion
INDEPENDANTE
un hebdomadaire spécialisé au service des professionnels

Jeudi 16 décembre 2010

Arrivée			Départ		
Provenances	Compagnies	Heures	Destinations	Compagnies	Heures
r	AIR ALGERIE	11:15	Alger	AIR ALGERIE	12:15
terdam	KLM	11:30 - 16:50 - 22:25	Amsterdam	KLM	06:40 - 13:40 - 17:30
elone	IBERIA	21:35	Barcelone	IBERIA	07:50
ne	OLT	09:20	Breme	OLT	17:15
tol	EASYJET	13:10	Bristol	EASYJET	13:40
elles	BRUSSELS AIRLINES	11:25 - 16:40 - 22:45	Bruxelles	BRUSSELS AIRLINES	06:40 - 11:55 - 17:10
ablanca	JET4YOU	19:30	Casablanca	JET4YOU	20:30
	ROYAL AIR MAROC	10:30		ROYAL AIR MAROC	11:25
n	EASTERN AIRWAYS LTD	08:30 - 18:15	Dijon	EASTERN AIRWAYS LTD	09:00 - 18:45
seldorf	AIR FRANCE	19:10	Dusseldorf	AIR FRANCE	14:30
enwerder	OLT	09:20 - 19:35	Filton	BMI	17:00
ıcfort	LUFTHANSA	09:25 - 15:50 - 18:35 - 23:35	Finkenwerder	OLT	07:00 - 17:15
			Francfort	LUFTHANSA	07:25 - 10:00 - 16:35 - 19:15
eve	BABOO	23:00			
	EASY JEY SWITZERLAND	11:50	Geneve	BABOO	06:30
				EASY JEY SWITZERLAND	12:20
bourg	AIR FRANCE	19:55	Hambourg	AIR FRANCE	08:15
arden	BMI	10:40 - 21:00	Hawarden	BMI	07:00 - 16:45
	AIR FRANCE	08:30 - 14:45 - 19:35	Lille	AIR FRANCE	09:10 - 16:00 - 20:15
onne	TAP PORTUGAL	12:10 - 17:05	Lisbonne	TAP PORTUGAL	12:50 - 17:45
dres-Gatwick	EASYJET	10:10 - 16:20 - 20:55	Londres-Gatwick	EASYJET	10:40 - 16:50 - 21:25
dres-Heath-	BRITISH AIRWAYS	10:35 - 16:25 - 21:30	Londres-Heath-row	BRITISH AIRWAYS	07:35 - 11:20 - 17:10
	AIR FRANCE	07:50 - 09:45 - 16:25 - 17:15 - 19:55 - 21:00	Lyon	AIR FRANCE	06:50 - 08:35 - 13:45 - 17:10 - 18:10 - 20:40
	EASYJET	07:50 - 21:00			
rid	EASYJET	14:25		EASYJET	06:15 - 21:25
	IBERIA	09:30 - 11:10 - 14:15 - 16:25 - 18:30 - 22:15	Madrid	EASYJET	14:50
				IBERIA	07:00 - 10:00 - 11:40 - 14:45 - 17:00 - 19:00
seille	AIR FRANCE	09:35 - 18:05 - 21:50	Marseille	AIR FRANCE	07:05 - 15:35 - 19:40
z-Nancy	TWIN JET	08:15 - 19:35	Metz-Nancy	TWIN JET	08:45 - 20:05
n	AIR FRANCE	11:30	Milan	AIR FRANCE	12:00
	EASYJET	15:30		EASYJET	16:00
house-Bale	TWIN JET	10:30 - 21:20	Mulhouse-Bale	TWIN JET	06:35 - 17:25
ich	LUFTHANSA	10:50 - 14:55 - 17:25 - 20:50 - 22:50	Munich	LUFTHANSA	06:50 - 12:05 - 15:30 - 18:15 - 21:25
tes	AIR FRANCE	07:40 - 16:40 - 19:50			
	AIR FRANCE	10:30 - 17:35 - 21:55	Nantes	AIR FRANCE	08:20 - 17:15 - 20:30
n	AIGLE AZUR	16:10	Nice	AIR FRANCE	06:55 - 11:05 - 18:15
s-Cdg	AIR FRANCE	08:35 - 11:45 - 14:35 - 17:15 - 20:05 - 22:35	Oran	AIGLE AZUR	17:10
	EASYJET	09:05 - 22:10	Paris-Cdg	AIR FRANCE	07:20 - 10:50 - 13:00 - 16:15 - 18:00 - 20:50
s-Orly	AIR FRANCE	07:30 - 08:00 - 08:30 - 09:10 - 09:30 - 10:00 - 11:30 - 12:00 - 13:30 - 14:00 - 15:00 - 16:00 - 16:30 - 16:45 - 17:15 - 17:30 - 18:00 - 18:30 - 18:45 - 19:00 - 19:30 - 20:00 - 20:30 - 21:05 - 21:30 - 22:00		EASYJET	06:30 - 14:25
			Paris-Orly	AIR FRANCE	06:00 - 06:15 - 06:45 - 07:15 - 07:45 - 08:15 - 08:45 - 09:15 - 09:45 - 10:15 - 10:45 - 12:15 - 12:45 - 14:15 - 14:45 - 15:45 - 16:45 - 17:15 - 17:30 - 18:00 - 18:15 - 18:45 - 19:15 - 19:30 - 19:45 - 20:45
	EASYJET	08:00 - 09:45 - 16:35 - 19:05 - 20:25		EASYJET	08:30 - 10:15 - 17:05 - 19:35 - 20:55
nes	AIR FRANCE	07:40 - 16:10 - 19:45			
e	AIR FRANCE	14:55	Rennes	AIR FRANCE	08:15 - 16:50 - 20:20
	EASYJET	13:35	Rome	AIR FRANCE	10:35
sbourg	AIR FRANCE	10:05 - 16:30 - 22:15		EASYJET	09:30
s	TUNISAIR	10:00	Strasbourg	AIR FRANCE	06:40 - 17:00 - 18:45
			Tunis	TUNISAIR	10:50

s horaires ci-dessus sont communiqués par les compagnies aériennes qui se réservent le droit de les modifier autre préavis.
liaison aéroport-ville est assurée régulièrement par un service de cars. Points arrêt : Aéroport, gare routière (poste : allées Jean-Jaurès (entrée parking); place Jeanne-d'Arc (arrêt du bus n° 1) : Compans-Caffarelli (hôtel Mercure)
lets en vente à **«LA DEPECHE VOYAGES»**, Tarbes, Auch, Agen, Montauban, Cahors, Rodez, Albi, Cas-Carcassonne, Narbonne, Perpignan et Toulouse, 19, rue de Rémusat, tél. 0826-825-280.

Je passe
ma petite annonce
dans

LA DÉPÊCHE DU MIDI

LA DÉPÊCHE.fr

■ Par téléphone : N° Indigo 0 820 821 822
0,118 € TTC / MN
Règlement CB
Lundi au Vendredi : 8h30/19h

■ Par internet : www.ladepeche.fr
Règlement CB
24h/24h

■ Par courrier : O2 Pub Annonces Classées
7, rue Roger Camboulives
31 100 TOULOUSE
Règlement Chèque à l'ordre :
Occitane de Publicité

Créez et déposez
votre CV en 3 clics sur

LA DÉPÊCHE.fr EMPLOI

Légales

Vie des sociétés

Création

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du **10 décembre 2010** à TOULOUSE, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : TOULOUSAIN CALIN.

Forme : Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée.

Siège social : 2, place Jeanne-d'Arc, 31000 TOULOUSE.

Objet : Les activités de terminal de cuisson, vente de pains, produits panifiés, sandwichs, pâtisseries, viennoiseries, confiseries, glaces et plus généralement la préparation sans fabrication, la cuisson et le négoce de tous produits alimentaires et boissons, et de tous biens de consommation ; le tout à emporter, sans consommation sur place.

Capital social fixe: 10.000 € divisé en 100 parts sociales de 100 € chacune.

Montant des apports en numéraire : 10000 €. Durée de la société : 99 années à compter de son immatriculation au RCS.

Gérance : Monsieur Hadrien COLLET demeurant à LARRAZET (Tarn et Garonne) chemin des Riquets.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de TOULOUSE.

Pour avis.

ADDITIF

Suite à l'avis de constitution paru le **30 novembre 2010** concernant la SCI SAMBAH, il convenait de mentionner la durée de la société : 99 ans.

Avis publics

COMMUNE DE VILLATE

ENQUÊTE PUBLIQUE

La commune de VILLATE va procéder à une enquête publique sur les dispositions du plan local d'urbanisme arrêté, qui se déroulera à partir **du 3 janvier 2011 à 9 h 30 jusqu'au 4 février 2011 à 16 heures.**

Pendant la durée de l'enquête, le dossier du projet sera à disposition aux horaires habituels d'ouverture de la mairie, soit **du lundi au vendredi de 8 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures.**

Les observations sur le projet pourront être consignées sur le registre disposé à cet effet et être également adressées par courrier au commissaire-enquêteur à la mairie.

De plus le commissaire-enquêteur recevra le public à la mairie **le 3 janvier 2011 de 9 h 30 à 12 heures, le 26 janvier 2011 de 14 heures à 16 h 30 et le 4 février 2011 de 14 heures à 16 h 30.**

PREFET DE LA HAUTE-GARONNE

AVIS AU PUBLIC

Par arrêté préfectoral du 7 décembre 2010, la société BENNES LOCATION SERVICES (BLS) est autorisée à exploiter, aux fins de régularisation, un centre de tri de déchets non dangereux, non inertes situé rue Louis-Bréguet à AUCAMVILLE, visé par la législation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement.

Une copie de cet arrêté est déposée à la mairie d'AUCAMVILLE ainsi que dans les mairies de FENOUILLET, FONBEAUZARD, SAINT-ALBAN et TOULOUSE. Elle pourra être consultée sur place, aux heures habituelles d'ouverture par les personnes qui désireront en prendre connaissance.

Pour le préfet et par délégation, le secrétaire général, Françoise SOULIMAN.

COMMUNE D'AIGREFEUILLE (31200)

ENQUETE PUBLIQUE

Relative à la modification du Plan Local d'Urbanisme

Par arrêté du 8 décembre 2010, le maire d'AIGREFEUILLE a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) portant principalement sur les points suivants:
- modification du zonage (reclassement de 3 secteurs en zone à urbaniser, rectification de la délimitation d'une zone forestière);
- modification du règlement (superficie minimale des terrains constructibles, règles de mitoyenneté, de division de parcelle, d'implantation des constructions des services publics).

A cet effet, Monsieur Christian PAGES, domicilié 9, avenue Collignon, bât. Aramon 35D, à TOULOUSE (31200), a été désigné par le président du tribunal administratif comme commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera à la mairie **du 27 décembre 2010 au 26 janvier 2011**, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Monsieur le commissaire enquêteur recevra en mairie aux jours et heures suivants: **le 27 décembre 2010, de 9 heures à 12 heures; le 5 janvier 2011, de 14 heures à 17 h 30; le 15 janvier 2011, de 9 heures à 12 heures et le 26 janvier 2011, de 14 heures à 17 h 30.**

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles peuvent également être adressées par écrit au commissaire enquêteur.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés à la mairie à l'issue de l'enquête.

Le maire: Brigitte CALVET, signé.

SOUS-PREFECTURE DE SAINT - GAUDENS

ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral du 29 novembre 2010 une enquête publique d'une durée d'un mois à dater **du 7 janvier 2011 au 7 février 2011 inclus**, a été ordonnée sur la demande présentée par Monsieur Jean FOURQUET, Directeur d'exploitation du site de Blajan, Société IMERYS TC, dont le siège social est situé 1, rue des Vergers, Parc d'activité de Limonest SILIC3 - 69760 LIMONEST, tendant à obtenir l'autorisation d'exploiter une carrière d'argile située sur le territoire de la commune de BLAJAN, lieux-dits « Séguie du Nord » et du « Bout du Bois de Charlas », d'une superficie cadastrale de. 14,8 ha, visée sous le n° 2510-1 de la nomenclature relative aux installations classées pour la protection de l'environnement.

L'autorisation est demandée pour une durée de 30 ans.

Un exemplaire du dossier comprenant une étude d'impact et l'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement est déposé à la mairie de BLAJAN, ainsi que dans les mairies de BOULOGNE-SUR-GESSE, CHARLAS, GENSAC-DE-BOULOGNE, LESPUGUE, MONTGAILLARD-SUR-SAVE, MONTMAURIN, SAMAN et SAINT-PE-DELBOSC, où il pourra être consulté sur place, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux par les personnes qui désireront en prendre connaissance.

Un registre à feuillets non mobiles sera mis à la disposition des intéressés à la mairie de BLAJAN pour y consigner les observations ou oppositions relatives au projet.

Toutes remarques ou réclamations pourront être, également, adressées, par écrit, pendant la durée de l'enquête au commissaire enquêteur à la mairie de BLAJAN.

Mademoiselle Alexandra RALUY, architecte, demeurant 22, rue Labruyère, (31300) TOULOUSE a été désignée en qualité de commissaire enquêteur. Elle assurera une permanence effective afin de recevoir les personnes qui jugeraient utile de présenter des observations verbales les :
- vendredi 7 janvier 2011 de 9 h 30 à 12 h 30;
- vendredi 14 janvier 2011 de 9 h 30 à 12 h 30;
- vendredi 21 janvier 2011 de 9 h 30 à 12 h 30;
- vendredi 28 janvier 2011 de 9 h 30 à 12 h 30;
- vendredi 04 février 2011 de 9 h 30 à 11 h 30.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés :
- à la Sous-Préfecture de SAINT-GAUDENS, bureau de l'aménagement de l'espace et de la sécurité civile,
- à la Mairie de la commune concernée par cette implantation.

A l'issue de l'enquête, le préfet de la Haute-Garonne statuera sur la demande par arrêté préfectoral, au vu des pièces du dossier et des consultations réglementaires.

Pour le préfet et par délégation, le sous-préfet: Bernard BAHUT, signé.

PREFET DE LA HAUTE-GARONNE

AVIS AU PUBLIC

Par arrêté préfectoral du 7 décembre 2010 la société AURCAD est autorisée à exploiter des installations de traitement de surfaces Chemin de la Madeleine, ZI Flourens à FLOURENS, visées par la législation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement.

Une copie de cet arrêté est déposée à la mairie de FLOURENS ainsi que dans les mairies de PIN-BALMA et QUINT-FONSEGRIVES. Elle pourra être consultée sur place, aux heures habituelles d'ouverture par les personnes qui désireront en prendre connaissance.

Pour le préfet et par délégation, le secrétaire général: Françoise SOULIMAN.

COMMUNE DE ORE

AVIS AU PUBLIC

Approbation du Plan Local d'Urbanisme

Par délibération du conseil municipal en date du **8 décembre 2010** a été approuvé l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme sur le territoire de la commune de ORE.

Cette délibération sera affichée en mairie pendant un mois à compter du **10 décembre 2010.**

Le dossier de Plan Local d'Urbanisme est tenu à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture et à la préfecture de la Haute-Garonne.

Grand Toulouse
communauté urbaine

AVIS AU PUBLIC

Communauté urbaine du Grand TOULOUSE
Enquête publique relative à la 2e modification du Plan d'Occupation des Sols du Grand TOULOUSE, commune de SAINT-ALBAN

Monsieur le président du Grand TOULOUSE informe qu'une enquête publique relative au projet de 2e modification du Plan d'Occupation des Sols (POS) du Grand TOULOUSE, commune de SAINT-ALBAN, sera ouverte **du lundi 3 janvier 2011 au jeudi 3 février 2011 inclus.**
Ce projet de modification a pour objectif: de conforter et de valoriser les commerces, bureaux, services dans les zones UA, UB et UC en modifiant notamment les règles de stationnement.
A cet effet, Madame Isabelle ROUSTIT, a été désignée par le président du tribunal administratif comme commissaire enquêteur.
Le dossier de projet de modification du POS ainsi qu'un registre d'enquête seront mis à disposition du public à la mairie de SAINT-ALBAN, place du 19-Mars-1962, 31140 SAINT-ALBAN, et au siège du Grand TOULOUSE, 6, rue René-Leduc à TOULOUSE - métro Marengo.
Chacun pourra en prendre connaissance et consigner ses observations sur le registre:
- à la mairie de SAINT-ALBAN: **du lundi au vendredi de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures; le samedi de 9 heures à 11 h 30.**
- au siège du Grand TOULOUSE: **du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 heures et en dehors de ces horaires, sur rendez-vous au 05.81.91.72.18.**
Madame le commissaire enquêteur recevra en mairie de SAINT-ALBAN: **mardi 4 janvier 2011, de 9 heures à 12 heures; vendredi 21 janvier 2011, de 14 heures à 17 heures et jeudi 3 février 2011, de 14 heures à 17 heures.**
Il est également possible d'adresser les observations par écrit à Madame le commissaire enquêteur, 2e modification du POS, mairie de SAINT-ALBAN, place du 19-Mars-1962, 31140 SAINT-ALBAN. A l'expiration du délai d'enquête, le commissaire enquêteur disposera d'un délai d'un mois pour transmettre à Monsieur le président du Grand TOULOUSE son rapport d'enquête et ses conclusions motivées. Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera également transmise à Monsieur le maire de SAINT-ALBAN.
Ce rapport et ces conclusions seront tenus à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture au public au Grand TOULOUSE et à la mairie de SAINT-ALBAN.

Marchés publics

Marchés à procédure formalisée

HABITAT TOULOUSE

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

MARCHÉ DE TRAVAUX D'EXECUTION

Identification de l'organisme qui passe le marché : Organisme de Droit Public.
Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : HABITAT TOULOUSE, Office Public de l'Habitat - Monsieur Hervé KOPEC, 27 rue Roquelaine - 31069 TOULOUSE Cedex.
Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.
Principales activités du pouvoir adjudicateur : Logement et développement collectif.

L'avis implique : Un marché public.

Caractéristiques principales : La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'Accord sur les marchés publics de l'OMC.

Intitulé attribué au marché : Résidence Edgar-Degas, rue Virginia-Woolf. Construction de 173 logements.
Description succincte du marché : L'opération se situe sur le quartier Croix-Bénite. Elle portera sur 173 logements qui feront l'objet de trois phases de réalisation, suivant planning, avec réceptions partielles.Le projet sera aux normes BBC - Label Effinergie.
Lieu d'exécution ou de livraison : TOULOUSE.

Classification CPV : Objet principal : 45111291
Code NUTS : FR623
Variantes : Pas de variante.
Quantité ou étendue globale : Marché ordinaire séparé.

Description des options : Des avenants ou décisions de poursuivre et des marchés complémentaires pourront être conclus au cours de l'exécution du contrat.
Durée du marché ou délai d'exécution : 19 mois

Conditions relatives au marché :
Cautionnement et garanties exigés : Retenue de garantie de 5%, qui peut être remplacée par une garantie à première demande. Garantie à première demande couvrant 100% du montant de l'avance.

Modalités de financement : Articles 86 à 111 du Code des marchés publics français.
Caractéristiques des prix : Prix global forfaitaire.
Modalités de variation des prix : Révision mensuelle.
Une avance de 5% sera accordée dans les conditions prévues au contrat.
Modalité de règlement des comptes : Via un système de gestion informatique des marchés. Le délai global de paiement est de 30 jours.
Modalités de financements : Fonds propres , subventions de collectivités locales, collecteur 1%, Etat (CDC PLUS, CDC PLUS Foncier, CDC PLAI, CDC PLAI Foncier) et ANRU.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : Groupement solidaire. Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois : En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ; En qualité de membres de plusieurs groupements.

Consultez tous nos avis marchés publics sur ladepeche-legales.com

Société anonyme au capital de 1.453.500 €
iège social: CD 33 du Pont-de-Loures, La Tuilerie, 31510 BARBAZAN
RCS TOULOUSE 433 081 429

s réunis en assemblée générale mixte le **23 décembre 2010** ont décidé: en matière , de supprimer pour les administrateurs l'obligation de posséder des actions de ur société par application de la loi de modernisation de l'économie (loi 2008-776 du

ce, l'article 20 des statuts a été modifié ainsi qu'il suit:
ntion: A l'exception des administrateurs, salariés actionnaires, chaque administra- propriétaire d'une action de la société.
ntion: En application de la loi de modernisation de l'économie (loi 2008-776 du les administrateurs n'ont plus obligation de posséder une action de la société.

rdinaire, de nommer, à compter de cette même date, Monsieur Christian HUBY, e Bourg, 14700 VERSAINVILLE, en qualité d'administrateur en remplacement de n-Gabriel SANCHEZ, démissionnaire, et ce pour la durée du mandat de Monsieur tant à courir.

administration, en date du **23 décembre 2010**, a décidé de nommer, à compter de ur proposition du directeur général, Monsieur Christian HUBY, en qualité de direc- délégué.

conseil d'administration.

MODIFICATION

CCMPRINT
ARL au capital de 10000€
Paul Gauguin 31100 TOULOUSE
nce modifie l'annonce parue le 28 010. Il fallait lire numéro SIREN : Il fallait lire changement de gérance du 14 décembre 2010 et non du 31 2010.

RECTIFICATIF

SARL BATI CONFORT
- 31220 LAVELANET de COMMINGES
RCS : 437.779.168 TOULOUSE

e parution paru le 1/12/2009, il conve- re :
réunion Extraordinaire du 14/09/2009, décidé la dissolution de la SARL BATI à LAVELANET de COMMINGES 31220 du 15/11/2009.
ateur est Mme CAPDEVILA Monique, 22 Cyclamens 31500 Toulouse
e la liquidation : Le Palatin, 31220 IET de COMMINGES.

ANSFERT SIEGE SOCIAL

SARL Océan Bleu
au capital de 8.400 €
cien siège social : 40 cité Galineste
82370 CORBARIEU
RCS : 508.266.830 MONTAUBAN

ermes du procès-verbal de l'assemblée ile extraordinaire en date du 26 novembre l a été décidé de transférer le siège social ue des hêtres - 31170 TOURNEFEUILLE à er du 26 novembre 2010, Mme LAVAUD , 5 rue des hêtres - 31170 TOURNEFEUILLE nommée gérante en remplacement de CONDAMINAS Sylvie à compter du 26 nbre 2010.
ciété fera l'objet d'une nouvelle immatri- on au RCS de TOULOUSE.

MODIFICATIONS

SARL VALORYS
158 Avenue jean Rieux
31500 Toulouse
Capital social 1000 €
RCS Toulouse 511 268 476
E en date du 28/12/2010 a décidé le transfert siège social au 75 Route de Revel, 31400 louse, ainsi que la modification de la déno- ation sociale , à savoir **VALORYS DEFISC EST PLUS**, à compter de cette date.
articles 3 et 4 des statuts ont donc été difiés en conséquence.

MODIFICATION

BOUNY JIMENEZ TERRASSEMENT
SARL au capital de 1000€
Siège social : 13 chemin du Ribarot
31700 DAUX
R.C.S TOULOUSE : B 519 782 858
ar délibération de l'assemblée générale ordi- aire du 21 décembre 2010 il a été constaté le hangement de dénomination sociale de la sarl OUNY JIMENEZ TERRASSEMENT qui devient OUNY GILBERT TERRASSEMENT, sigle : B.G. ERRASSEMENT, à compter du 1 janvier 2011. e gérant M. Bouny Gilbert

Dissolution

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SARL JBA
Forme de la société au capital de "5.000" €
Siège social : hameau Lôo chemin d'aoudette
31510 SAUVETERRE DU COMMINGES
RCS (SAINT GAUDENS)

Le 20 décembre 2010, l'assemblée générale ordinaire a constaté la clôture des opérations de liquidation, à compter du 20 décembre 2010.

DISSOLUTION

SE ETS BERDEIL
SARL au capital de 8000 €
Siège social : 3 Chemin du Roussimort 31270 FROUZINS
SIRET : 44030282600019

D'un procés verbal d'assemblée générale extraordinaire du 14 décembre 2010, il résulte que : la dissolution anticipée de la société a été prononcée à compter du 14 décembre 2010 suivie de sa mise en liquidation. A été nommé comme liquidateur : M. Michel BERDEIL demeurant à Frouzins 31270 3 chemin du Roussimort, a qui ont été conféré les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif. Le siège de la liquidation est fixé au siège social à Frouzins 31270 3 chemin du Roussimort. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Toulouse.
Pour avis, le liquidateur.

ADDITIF

Dans l'avis de dissolution de la société J2ADECO paru le 14.12 2010, concernant l'adresse du liquidateur il convenait de lire : 4 rue Georges Bidault appartement 41 31400 Toulouse.
Le siège social de la liquidation est fixé au siège social du liquidateur.

LIQUIDATION

SARL POLISSEURS 31
Capital 4000 €
siège : ZI DU ROUAT-31190 AUTERIVE
RCS TOULOUSE 503.909.319

Suivant délibération de l'assemblée extraordinaire du 23 août 2010, les asscociés après avoir entendu le rapport du liquidateur ont approuvé les comptes de liquidation, la clôture au 31août 2010 et donné quitus au liquidateur déchargé de son mandat.

Divers

AVIS

SCP MANENC BEROT FARNARIER
AU CAPITAL DE 274500 €
1 Rue Peyrolade 31300 TOULOUSE
RCS TOULOUSE 353 979 552

Suite AGE du 23/12/2008, les Associés ont décidé la prorogation de la la Société de DIX ans à compter du 1er Janvier 2010, soit jusqu'au 31 Décembre 2019. Avec possibilité de nouvelle prorogation ou de dissolution prévues par ailleurs dans les Statuts. Ceux-ci sont modifiés en conséquence et transmis à tous organismes que de Droit (en particulier Services Fiscaux de l'Enregistrement et R.C.S.).
Pour Avis, La Gérance.

SARL en liquidation
au capital de 7.622 €
Siège social : 12 rue Pierre Sémard
31600 SEYSSES
RCS : 383 423 092 TOULOUSE

D'un procès verbal d'Assemblée générale extraordinaire du 14 décembre 2010 suivie de sa mise en liquidation.
-La dissolution anticipée de la société a été prononcée à compter du 14 décembre 2010 suivie de sa mise en liquidation.
-A été nommé comme liquidateur : M. MICHEL BÉRARD, demeurant à Fontenilles, Chemin des Roitelets, a qui ont été conféré les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif.
-Le siège de la liquidation est fixé à l'adresse suivante : FONTENILLES, Chemin des Roitelets. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
-Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce de TOULOUSE.
Pour avis, Le liquidateur"

AVIS

PATRIMOINE Languedocienne
Société anonyme d'habitations à loyer modéré
Société anonyme au capital de 8.000.000 €
Siège social: 5, place de la Pergola
31077 TOULOUSE CEDEX 4
RC: 550 802 771 B - RC de TOULOUSE
SIRET: 550 802 771 000 34
APE: 6820A

En date du **30 juillet 2010**, la société DEXIA HABITAT a désigné, en qualité de représentant permanent, Monsieur Jean-Michel LACHEZE, domicilié à BLAGNAC, 3, impasse Jules-Renard, en remplacement de Monsieur Ludwig PLICHET.

Lors de sa séance du **28 octobre 2010**, le Conseil d'administration a pris acte de la démission de Monsieur Michel CAHUZAC de son poste d'administrateur et de sa fonction de représentant permanent de PATRIMOINE au sein du Conseil d'administration de la COOPERATIVE TOULOUSAINE D'HABITATIONS.

Pour pourvoir à son remplacement, ce même conseil a, d'une part, nommé administrateur, Madame Edith GRUNBERG, domiciliée 163 avenue François Verdier à ALBI; cette nomination par cooptation sera soumise à la ratification de l'assemblée générale ordinaire de juin 2011. A d'autre part, nommé Monsieur Jean-Pierre ESTRAMPES représentant permanent au sein du conseil d'administration de la coopérative toulousaine d'habitations.

Les élections des trois administrateurs représentant les locataires ont eu lieu le **mercredi 8 décembre 2010**. Ont été élus administrateurs représentant les locataires : la confédération nationale du logement (CNL) domiciliée 10, rue Peyrolière à TOULOUSE, représentée par Madame Silvia GARCIA-GUAL domiciliée 30 Cheminement Le Tintoret à TOULOUSE; La confédération de la consommation, du logement et du cadre de vie (CLCV), Union Locale de TOULOUSE, domiciliée 165, rue du Férétra à TOULOUSE (31400) représentée par Joël GAULT domiciliée 2, rue d'Auteuil, appartement n°79 à TOULOUSE (31500); L'association Force Ouvrière des Consommateurs (AFOC) domiciliée 93, boulevard de Suisse à TOULOUSE représentée par Madame Marie-Christine ABADIE domiciliée 12 rue Castelbou à TOULOUSE.

Administrateur représentant les locataires partant : Monsieur Henri ROS, 36, rue des Tourterelles, appt 37, 31750 ESCALQUENS.

Marc TARTIE, président du conseil d'administration.

AVIS

COVEA CAUTION SA, société anonyme au capital de 3.200.000 €, régie par le Code des Assurances dont le siège social est 10, boulevard Marie-et-Alexandre-Oyon, 72013 LE MANS CEDEX 2, immatriculée au RCS LE MANS B 377 581 079, informe qu'elle dénonce les garanties financières légale Gestion de 110.000 € et transaction de 30.000 € ayant couru selon les dernières attestations de garantie jusqu'au **31 décembre 2010** délivrées à SOVIMMO, 29, rue du Rempart-Matabiau, 31000 TOULOUSE, SIREN n° 432 127 413 représenté par Madame ROGER au titre de ses activités d'agent immobilier, transaction sur immeubles et fonds de commerce (sans maniement de fonds) et administrateur de biens, ce, en vertu des dispositions de la loi d'application réglementant la profession.

La garantie de COVEA CAUTION SA cessera 3 jours francs suivant la publication de la présente annonce.

Les créances, s'il en existe, devront être produites au siège social de COVEA CAUTION SA pendant un délai de 3 mois à compter du présent avis.

Relatif à l'insertion parue le **28 décembre 2010** au lieu de RCS de Toulouse 408 4765 485 lire 408 765 485.

AVIS DE CONTINUATION

Société Midi Aquitaine Travaux Publics
SARL au capital de 100.000 e
Siège : 42 Route de Villemur
31780 CASTELGINEST
RCS de TOULOUSE 327.665.857

Au terme d'une délibération en date du 12/10/2010, l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société a décidé de la continuation de la société conformément aux dispositions de l'article L.223-42 du Code de commerce.
Dépôt légal au RCS de TOULOUSE.
Pour avis et mention.

RECTIFICATIF

Suite à l'avis de constitution de la SCI LAURUS paru le 21/12/2010, il convenait de lire :
Capital variable : 1000€
Capital minimum : 100€
Nom et adresse du gérant : FONTA Fabrice 17bis rue du Parc 31470 FONSORBES

Successions

SUCCESSION VACANTE

L'Administrateur Général des Finances Publiques de Midi-Pyrénées ,DRFIP Service du Domaine Pôle GPP , Cité Administrative, Bât C 5ième étage 31074 Toulouse Cedex, curateur de la succession de M Charles Emile DE SCHAECK, décédé le 15/11/07 ,a établi le projet de règlement du passif, REF 1781.

SUCCESSION

L'Administrateur Général des Finances Publiques de Midi-Pyrénées ,DRFIP Service du Domaine Pôle GPP , Cité Administrative, Bât C 5ième étage 31074 Toulouse Cedex, curateur de la succession de Mme Marie Aline GALLEN,décédée le 06/08/09 ,a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. REF2327.

Avis publics

COMMUNE DE LABARTHE-SUR-LEZE

ENQUÊTE PUBLIQUE

Relative à la deuxième modification du plan local d'urbanisme

Par arrêté n° 10 U 132 du vendredi 3 décembre 2010, le maire de LABARTHE-SUR-LÈZE a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de la deuxième modification du plan local d'urbanisme (P.L.U.) portant sur les points suivants :
Modifier le règlement de la zone UEco pour permettre la réalisation de logements sociaux en lien avec la communauté d'Emmaüs;
Intégrer à la zone UC une parcelle précédemment classée en zone AU Public (collège).

A cet effet, Monsieur Jacques DONNAREL, ingénieur divisionnaire T.P.E. à la retraite, a été désigné par le Président du tribunal administratif comme commissaire-enquêteur.

L'enquête se déroulera à la mairie du **lundi 3 janvier 2011 au jeudi 3 février 2011**, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Monsieur le commissaire-enquêteur recevra en mairie : **lundi 3 janvier 2011 de 9 heures à 12 heures (ouverture de l'enquête). Jeudi 13 janvier 2011 de 14 heures à 17 h 30. Samedi 29 janvier 2011 de 9 heures à 12 heures. Jeudi 3 février 2011 de 9 heures à 12 heures** (jour de fermeture de l'enquête).

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de la deuxième modification du plan local d'urbanisme pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles peuvent également être adressées par écrit au commissaire-enquêteur à l'adresse de la mairie.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur pourront être consultés à la mairie à l'issue de l'enquête.

La commune de VILLATE va procéder à une enquête publique sur les dispositions du plan local d'urbanisme arrêté, qui se déroulera à partir **du 3 janvier 2011 à 9 h 30 jusqu'au 4 février 2011 à 16 heures.**

Pendant la durée de l'enquête, le dossier du projet sera à disposition aux horaires habituels d'ouverture de la mairie, soit **du lundi au vendredi de 8 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures.**

Les observations sur le projet pourront être consignées sur le registre disposé à cet effet et être également adressées par courrier au commissaire-enquêteur à la mairie.

De plus le commissaire-enquêteur recevra le public à la mairie **le 3 janvier 2011 de 9 h 30 à 12 heures, le 26 janvier 2011 de 14 heures à 16 h 30 et le 4 février 2011 de 14 heures à 16 h 30.**

MAIRIE DE CUGNAUX

AVIS AU PUBLIC

Le maire de CUGNAUX (31270) informe qu'une procédure de reprise des sépultures en état d'abandon a été engagée au cimetière communal, il y a maintenant 3 ans.

La liste des tombes est consultable, tous les jours, sur le tableau d'affichage, à la mairie et au cimetière.

Les familles concernées par ces sépultures sont priées de remettre leur emplacement en bon état de propreté et de solidité au plus tard avant **le mardi 11 janvier 2011.**

Faute de quoi il sera procédé, le jour ci-dessus précisé et au cimetière à l'établissement du second procès-verbal constatant le non-état d'entretien de la sépulture conformément aux textes en vigueur.

Il est impératif pour les familles désireuses de maintenir leurs droits et places dans le cimetière de se faire connaître avant cette date, faute de quoi les tombes concernées seront irrévocablement relevées.

PREFET DE LA HAUTE-GARONNE

AVIS

Par arrêté préfectoral du 16 décembre 2010 la société PRODEM est assujettie à des prescriptions complémentaires encadrant les opérations de dépollution identifiées comme nécessaires pour traiter les pollutions constatées sur le site d'exploitation sis à CORNEBARRIEU, 84, route de Seilh, lieu dit «La Paquière», dans le cadre de la législation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement.

Une copie de cet arrêté est déposée à la mairie de CORNEBARRIEU ainsi que dans la mairie d'AUSSONNE. Elle pourra être consultée sur place, aux heures habituelles d'ouverture par les personnes qui désireront en prendre connaissance.

Pour le préfet et par délégation, le secrétaire général: Françoise SOULIMAN, signé.

Par arrêté préfectoral du 10 décembre 2010, Monsieur Georges PAYA est assujetti à des prescriptions complémentaires pour l'exploitation du dépôt de ferrailles qu'il exploite à AUSSON, dans le cadre de la législation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement.

Une copie de cet arrêté est déposée à la mairie d'AUSSON ainsi que dans la mairie de MONTREJEAU. Elle pourra être consultée sur place, aux heures habituelles d'ouverture par les personnes qui désireront en prendre connaissance.

COMMUNE DE MONTGAILLARD-LAURAGAIS

ENQUETE PUBLIQUE

Révision de la carte communale

Par arrêté municipal en date du 9 décembre 2010, Monsieur le maire de MONTGAILLARD-LAURAGAIS a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de révision de la carte communale.

Madame Nathalie BRUNETTI, responsable juridique, a été désignée en tant que commissaire enquêteur par le président du tribunal administratif de TOULOUSE.

L'enquête, d'une durée de trente jours, se déroulera à la mairie de MONTGAILLARD-LAURAGAIS, **du 3 janvier 2011 au 5 février 2011 inclus, du lundi au vendredi,** aux heures habituelles d'ouverture de la mairie.

Madame le commissaire enquêteur recevra le public en mairie **les samedi 8 janvier 2011, samedi 29 janvier 2011 et samedi 5 février 2011, de 9 heures à 12 heures.**

Pendant toute la durée de l'enquête, les observations sur le projet de révision de la carte communale pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles peuvent être également adressées au commissaire enquêteur à l'adresse suivante: mairie de MONTGAILLARD-LAURAGAIS, place de la Garrigue, 31290 MONTGAILLARD-LAURAGAIS.

Le maire, Pascal JAN, signé.

PREFET DE LA HAUTE-GARONNE

AVIS

Par arrêté préfectoral du 10 décembre 2010, la société 3M PURIFICATION à CASSAGNE est autorisée à exploiter une unité de fabrication de média filtrant au lieu dit Bouque-de-Lens à CASSAGNE (31260).

Une copie de cet arrêt est déposée à la mairie de CASSAGNE ainsi que dans les mairies de MAZERES et de ROQUEFORT-SUR-GARONNE. Elle pourra être consultée sur place, aux heures habituelles d'ouverture, par les personnes qui désireront en prendre connaissance.

le Grand Toulouse
communauté urbaine

AVIS AU PUBLIC

COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND TOULOUSE

Enquête publique relative à la 2ème modification du "Plan d'occupation des sols du Grand Toulouse, commune de SAINT-ALBAN"

Monsieur le Président du Grand Toulouse informe qu'une enquête publique relative au projet de deuxième modification du "Plan d'occupation des Sols (POS) du Grand Toulouse, commune de SAINT-ALBAN, est ouverte du **lundi 3 janvier 2011 au jeudi 3 février 2011 inclus.**

Ce projet de modification a pour objectif : de conforter et de valoriser les commerces, bureaux, services dans les zones UA, UB et UC en modifiant notamment les règles de stationnement.
A cet effet, Madame Isabelle ROUSTIT, a été désignée par le président du tribunal administratif comme commissaire enquêteur.
Le dossier de projet de modifcation du POS ainsi qu'un registre d'enquête sont mis à la disposition du public à la mairie de SAINT-ALBAN (Place du 19 Mars 1962, 31140 SAINT-ALBAN) et au siège du Grand Toulouse (6, rue René Leduc à TOULOUSE, métro Marengo).
Chacun peut en prendre connaissance et consigner ses observations sur le registre : à la Mairie de SAINT-ALBAN, **du lundi au vendredi de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures, le samedi de 9 heures à 11h30.**
Au siège du Grand Toulouse, **du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17 heures** et en dehors de ces horaires, sur rendez-vous au 05.81.91.72.18.

Madame le commissaire enquêteur recevra en mairie de SAINT-ALBAN : mardi 4 janvier 2011 de 9 heures à 12 heures; vendredi 21 janvier 2011, de 14 heures à 17 heures; jeudi 3 février 2011, de 14 heures à 17 heures.

Il est également possible d'adresser les observations par écrit à Madame le commissaire enquêteur 2ème modification du POS (mairie de SAINT-ALBAN), Place du 19 Mars 1962, 31140 SAINT-ALBAN.
A l'expiration du délai d'enquête, le commissaire enquêteur disposera d'un délai d'un mois pour transmettre à Monsieur le Président du Grand Toulouse son rapport d'enquête et ses conclusions motivées. Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera également transmise à Monsieur le Maire de SAINT-ALBAN.

Ce rapport et ces conclusions seront tenus à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture au public au Grand Toulouse et à la mairie de SAINT-ALBAN.